NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

81 N° 3 1959

Le juste Joseph

Xavier LÉON-DUFOUR (s.j.)

p. 225 - 231

https://www.nrt.be/it/articoli/le-juste-joseph-1943

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Le juste Joseph

Depuis plus de trois siècles, surtout en vertu de l'impulsion donnée par sainte Térèse d'Avila, le peuple chrétien a reconnu en Joseph, époux de Marie, père nourricier de Jésus, un grand saint. Ce saint est aujourd'hui placé sur le même rang, et même plus haut, que Jean-Baptiste; un Van Eyck du XXe siècle ne remplacerait-il pas dans son triptyque le Précurseur au doigt levé vers le Christ par un bon saint Joseph portant l'Enfant-Dieu dans ses bras? Agacés par une telle dévotion, les chrétiens qui sont épris de retour aux sources risquent de rejeter, avec les broderies légendaires et les excès d'une piété peu éclairée, le type de justice que l'évangile révèle en Joseph.

« Homme juste », telle est en effet l'épithète qu'utilise l'évangéliste saint Matthieu pour présenter celui auquel Dieu confia l'Enfant et sa mère. Or que signifie-t-elle exactement? A considérer le récit dans son ensemble (*Mt.*, I, 18-25), Joseph semble juste en raison du rôle qu'il doit jouer dans la venue en terre du Fils de Dieu : il doit prendre chez lui Marie son épouse et donner au fruit de ses entrailles le nom de Jésus. Mais ce sens, profondément biblique, semble en désaccord avec le contexte immédiat où s'enchâsse l'affirmation de Matthieu; il est dit au verset 19 : « Joseph, étant un homme juste et ne voulant pas diffamer [Marie], résolut de la renvoyer secrètement ». L'expression, ambiguë, a mis les interprètes aux abois. Joseph est-il juste *parce qu'il répudie* Marie? En ce cas, l'acte de justice est-il accompli à cause de la Loi? ou en vertu d'un sentiment de crainte envers Dieu? Derechef, quel rapport cette justice a-t-elle avec la volonté de ne pas diffamer Marie? s'agit-il d'une bonté de surcroît ou d'une simple conséquence de la justice? Ou encore, selon une seconde ligne de pensée, Joseph est-il juste *parce qu'il agit secrètement* en ne voulant pas diffamer Marie? En ce cas, la justice devient

bonté, acte qui ne concerne pas immédiatement Dieu ni la Loi, mais Marie.

*
* *

Quelques exégètes contemporains, même parmi les catholiques, s'inspirent de la plus ancienne opinion, peut-être la plus traditionnelle. Selon saint Justin, vers le milieu du IIe siècle, Joseph est juste envers la Loi, car il décide de renvoyer son épouse adultère; mais il est bon, et, ne voulant pas faire d'éclat, il veut agir en secret. Sa bonté compense la rigoureuse justice de la Loi. Bonté que de grands prédicateurs, tels Chrysostome, Ambroise, Augustin, ont donnée en exemple aux maris jaloux : « Admirez donc la « philosophie » de Joseph à l'égard de celle qui l'a réellement trompé, alors que vous-mêmes n'avez souvent que des soupçons ».

Ces considérations sont sans doute valables de tous temps, mais elles détournent l'attention du lecteur sur la « vertu » de saint Joseph, faisant de lui un modèle de bonté, alors que l'évangéliste a certainement voulu dire davantage, révéler son rôle dans l'histoire du salut. Considérations qui surtout manquent de fondement dans le texte. En effet l'opposition qu'on veut mettre entre la justice et la bonté de Joseph n'a guère d'appui littéraire, ni même historique, ni théologique. C'est forcer le sens de la particule « et » qui unit simplement l'épithète « juste » et la volonté de ne pas diffamer Marie. D'autre part, aucun texte formel de la Loi imposant la répudiation de l'adultère n'a pu être versé au débat. Enfin, théologiquement, peut-on admettre que Joseph rende secret un acte dont la valeur légale vient de son caractère officiel? Que vaut une justice énervée par une quelconque débonnaireté, et finissant par contourner la Loi qu'elle se targue d'observer? Matthieu, l'évangéliste si au fait des observances juives, aurait-il qualifié de juste un tel formalisme?

Aujourd'hui l'opinion la plus courante se rattache à l'interprétation de saint Jérôme. Celui-ci pense avec saint Justin que la Loi imposait la dénonciation de la femme adultère; mais il en conclut que Joseph aurait dû, pour être juste, dénoncer Marie : « comment Joseph peut-il être qualifié de juste, alors qu'il cache le crime de sa femme? » Pour lever cette contradiction, il aurait suffi d'attribuer à Joseph la connaissance du mystère de la conception virginale; mais le message de l'ange semblant s'y opposer, Jérôme oriente la tradition vers une solution moyenne. « Joseph, connaissant la chasteté de Marie et étonné de ce qui était arrivé, cache par son silence ce dont il ignorait le mystère ». Cette explication psychologique plaît à beaucoup de contemporains, car elle satisfait leurs exigences de délicatesse en-

vers la sainte Vierge et fait rejaillir sur son époux l'éclat de la maternité virginale.

Malheureusement, comme la précédente, cette solution manque d'appui. Du point de vue littéraire d'abord, où donc Matthieu dit-il que Joseph était convaincu de la vertu de Marie? L'hypothèse est gratuite; elle est même fâcheuse. En effet, elle détourne aussi l'attention du lecteur sur la « vertu » de Joseph, sur sa prudence, dirions-nous aujourd'hui, et sur sa finesse d'intuition; l'épisode perd sa pureté christologique. Faute de pouvoir attribuer à Joseph la connaissance du mystère de la conception virginale, on fait appel à un ersatz psychologique, la connaissance de la chasteté de Marie, et on ravale ainsi la justice religieuse à être une « droiture », exemplaire sans doute, mais tout humaine.

En théologie morale, cette solution tient-elle mieux? Si Joseph n'est pas juste en cachant ce qu'il pense être un crime, l'est-il davantage en abandonnant celle qu'il sait innocente? Certes la logique n'est pas maîtresse de vie, mais comment Joseph en de telles conditions peut-il passer à l'action? S'il est convaincu de l'innocence tout en ignorant le mystère qui seul lui donne sa pleine signification, pourquoi ne cherche-t-il pas à s'éclairer? Pourquoi se sépare-t-il de son épouse? Jeter un voile de silence, même si après coup l'ange approuve cette « justice du silence », est-ce pour autant échapper au reproche de formalisme justement encouru par la première explication? Curieuse droiture en vérité, la justice d'un homme qui, pour ne pas avoir les mains sales, abandonne à un sort tragique celle envers qui précisément il se reconnaît le devoir d'être juste!

En définitive, ni l'une ni l'autre explication proposée ne satisfait. Elles réduisent le mystère de la conception virginale à un problème psychologique, détournant l'attention du lecteur sur un épisode de valeur ascétique certes, mais plus romanesque qu'évangélique. Précisément, elles ne rendent compte, l'une et l'autre, que d'un seul aspect du verset 19. Si, aux yeux de Joseph, Marie est adultère, on comprend qu'elle soit répudiée, mais on ne voit pas pourquoi elle l'est en secret. Si, d'autre part, Joseph la croit innocente, on approuve sa bonté, mais non sa justice.

*
* *

S'il en est ainsi, la position même du problème doit être révisée; de quel droit enfermer ainsi Joseph dans le dilemme : Marie est adultère — Marie est innocente? Eusèbe déjà n'avait pas eu recours au subterfuge de l'innocence. Pour lui, et à sa suite pour quelques Pères de l'Eglise et certains interprètes, tel Salmeron, voici l'alter-

native : Joseph soupçonne un adultère — Joseph connaît le mystère. Telles sont en effet les deux seules hypothèses que permet le texte évangélique. Eusèbe, qui rejette la première, dit que Joseph avait connu l'œuvre du Saint-Esprit. Tout alors devient cohérent.

Mais, avant de le montrer, il faut écarter la difficulté, apparemment insurmontable, que soulève le message angélique. Celui-ci semble révéler la conception virginale ; si Joseph apprend par lui le mystère, c'est donc qu'il ne le connaissait pas. Nous voilà au rouet. A moins que ce message ne révèle pas, mais confirme officiellement la conception virginale que Joseph connaissait déjà ; et sur cette base, il révèle le rôle que Joseph doit jouer dans le mystère. La subordination des deux parties du message s'exprime dans une traduction exacte.

« Joseph, fils de David, prends donc chez toi sans crainte Marie ton épouse, car *sans doute* ce qui a été engendré en elle est l'œuvre de l'Esprit Saint, *mais* elle enfantera un fils à qui tu donneras le nom de Jésus ; c'est lui en effet qui sauvera son peuple de ses péchés ».

Ce n'est pas le lieu dans une courte note de justifier cette traduction [1]. Si les traducteurs n'ont pas senti qu'il y avait une opposition entre les deux membres du message, c'est qu'ils n'ont pas été attentifs à un phénomène de la langue de l'époque, qu'on retrouve assez souvent en d'autres passages du Nouveau Testament [2]. Grâce à cette traduction, le message peut être situé de façon satisfaisante dans l'ensemble du récit. Il n'y a plus deux messages, annonce de la conception virginale et révélation du rôle de Joseph, comme si la première devait entraîner l'assentiment raisonnable à la seconde. Il n'y a qu'un message, le rôle de Joseph. Ce n'est pas proprement en raison de la conception virginale, mais plutôt, si l'on ose dire, malgré elle, que le fils de David, ayant mission de servir de père à l'Enfant,

1. Nous l'avons fait ailleurs : *L'annonce à Joseph*, dans *Mélanges bibliques rédigés en l'honneur de André Robert*, Paris, 1957, p. 390-397. Nous nous dispensons donc ici de donner les détails plus techniques et les références justificatives.

2. Citons quelques textes significatifs. « Malheur au monde à cause des scandales ! il est fatal *certes* qu'il arrive des scandales, *mais* malheur à l'homme par qui le scandale arrive ! » (*Mt.*, XVIII, 7). — « *Certes* la multitude est appelée, *mais* un petit nombre est élu » (*Mt.*, XXII, 14). Enfin la réponse du Ressuscité à Marie Magdeleine : « Cesse de me tenir ! *Certes* je ne suis pas encore monté vers le Père, va *plutôt* dire aux frères que je monte vers mon Père et votre Père » (*Jn.*, XX, 17). Message structuré comme celui que nous examinons. L'ange rencontre d'abord la difficulté de Joseph (Marie a conçu du Saint-Esprit), le Ressuscité prévient un argument que pourrait opposer Magdeleine afin de retenir Jésus (vous n'êtes pas encore remonté vers le Père). L'ange donne ensuite le motif qui doit décider Joseph à prendre Marie chez lui (tu serviras de père à l'enfant) ; pareillement Jésus explique à Magdeleine pourquoi elle ne doit pas rester à ses pieds, bien qu'il soit encore ici-bas ; elle doit en effet porter sans retard aux Onze un message qui lui apprend non point, c'est évident, que Jésus n'est pas encore monté vers son Père, mais tout au contraire qu'il ne va pas tarder à y monter.

doit prendre chez lui la mère du Sauveur. Si le Saint-Esprit est bien l'auteur de la conception, Joseph n'en a pas moins une fonction à remplir dans la miraculeuse naissance.

*
* *

Pour préciser quelle doit être la fonction de Joseph, il est utile de noter que le message angélique est transmis dans le style des Annonciations. Comme en saint Luc à la Vierge Marie, un signe lui est donné. Dans le passé, le signe était pour la Vierge la grossesse miraculeuse d'Elisabeth; pour Joseph, c'est l'œuvre du Saint-Esprit en Marie, officiellement confirmée. Dans l'avenir, pour Joseph comme pour la Vierge, c'est l'annonce d'un fils (cfr *Jg.*, XIII, 3, 5). Puis, le signe donné, la mission est confiée, à Joseph comme à la Vierge, d'imposer un nom à l'enfant (cfr *Gn.*, XVI, 11; XVII, 19).

Le message culmine donc sur la paternité légale de Joseph. La conception virginale, si elle est partout supposée comme l'événement majeur qui est l'occasion du récit, n'y est pas directement révélée. Pour s'en convaincre définitivement, il faut se départir du concordisme spontané qui projette sur le récit matthéen les enseignements de saint Luc, ainsi que le fit saint Jérôme dans son exégèse.

Les évangiles de l'enfance obéissent en effet à des tendances diverses qui se manifestent à l'occasion de la conception virginale et de la naissance légale de Jésus. Chez saint Luc, l'exemple de Zacharie, sceptique puni, puis l'accueil merveilleux de la Servante du Seigneur, amènent progressivement le lecteur à reconnaître que « rien n'est impossible à Dieu », pas même la conception virginale. Par contre le même lecteur, portant peu d'intérêt aux coutumes juives, ne soulève pas d'objection quand il entend l'ange annoncer que « le Seigneur donnera (à cet enfant) le trône de David son père »; du reste, pour écarter toute difficulté juridique, il lui suffirait de relire un peu plus haut que Joseph, époux de la Vierge, est de la maison de David.

Chez saint Matthieu, situation inverse. Sans détour, il affirme que « Marie se trouve enceinte par la vertu de l'Esprit Saint » : son lecteur est disposé, en raison de ses origines israélites, à admettre un tel miracle. Mais voici la question qui l'arrête : comment un enfant, fût-il le fils d'une vierge, peut-il hériter du trône de David? Son scrupule se reflète dans la décision de Joseph. Personne ne peut rien prendre qui ne lui soit donné du ciel. Et la réponse est transmise par l'ange. Ce n'est pas un homme, même fils de David, qui a introduit le Messie dans sa lignée, c'est Dieu seul. Le fait de la naissance légale que la généalogie avait affirmé dans son style hiératique, notre récit en raconte la réalisation : « Voici comment naquit le Christ Jé-

sus » (v. 18), ou plus exactement, en tenant compte des mots-agrafes qui relient la pensée à la généalogie antérieure : « Or, *du Christ Jésus* telle fut la *genèse* », rappelant le premier verset du chapitre : « Livre de *la genèse* de *Jésus-Christ, fils de David,* fils d'Abraham ». Fils de David, Jésus l'est parce que Joseph l'est. Voilà pourquoi, à la différence des apparitions ultérieures, l'ange appelle Joseph « *fils de David* » : c'est à ce titre qu'il lui donne mandat d'accueillir Marie et son fruit virginal.

Si rien ne nous est dit de la sublime « justice » par laquelle Joseph a cru en l'intervention divine, c'est que, à la différence de la Vierge, il n'est rien dans la conception virginale. Mais il est tout dans la naissance légale. Comme Marie a obéi en servante du Seigneur pour concevoir le Fils du Très-Haut, ainsi doit-il obéir pour en devenir le père. Le délai qui le livre à ses seules ressources n'est pas rapporté pour nous intéresser psychologiquement à ses angoisses ou à sa vertu morale, mais pour manifester comment s'accomplit le dessein divin. Dieu seul mène le jeu, sans néanmoins dédaigner le concours des hommes. C'est au nom de la lignée davidique, au nom d'Israël, comme délégué du peuple élu que, sur l'ordre divin, Joseph le juste accueille le mystère de la nouvelle alliance.

Luc, évangéliste de Marie, raconte la conception et la naissance du Fils de la Vierge; Matthieu rapporte la naissance du Messie, de Jésus, le Fils de David.

*
* *

Essayons maintenant de reconstituer la pensée de Joseph. La traduction ne s'oppose plus à ce que Joseph, l'unique acteur du récit, ait été mis au courant de la conception virginale. Le verset 18 semble même le suggérer : « elle fut trouvée enceinte par la vertu de l'Esprit Saint ». Joseph se montre juste non en ce qu'il observe la Loi autorisant le divorce en cas d'adultère (elle n'a que faire ici), ni en ce qu'il se montrerait débonnaire (nul motif à cela), ni en raison de la justice qu'il devrait à une innocente (curieux accomplissement de cette justice), mais en ce qu'il ne veut pas se faire passer pour le père de l'Enfant divin. S'il craint de prendre chez lui Marie son épouse, ce n'est pas pour un motif profane; c'est que, comme le dit fort bien Eusèbe, il reconnaît une « économie » supérieure à celle du mariage qu'il envisageait. Le Seigneur a modifié son dessein sur lui; qu'Il daigne assurer l'avenir de son élue. Joseph se retire, ayant soin, dans la délicatesse de sa justice envers Dieu, de ne pas « divulguer » le mystère divin de Marie. Inutile de chercher comment il pouvait réaliser son propos : détails superflus pour l'évangéliste. Du reste,

ce juste est placé par les événements au-dessus du plan légal. Le mystère demeurera-t-il dans l'ombre de Dieu seul? Au Seigneur de pourvoir, l'homme a fait son possible. Et Dieu d'intervenir, Joseph d'obéir et d'assumer la paternité légale de Jésus.

L'interprétation proposée n'est pas moins traditionnelle que les autres; elle semble offrir moins de difficultés et reposer sur un meilleur fondement littéraire. Surtout elle montre en Joseph non pas seulement un modèle de vertu, mais l'homme qui joua un rôle indispensable dans l'économie du salut. Alors il mérite d'être comparé à Jean-Baptiste.

Jean annonce et désigne le Messie; Joseph accueille le Sauveur d'Israël. Jean est la Voix qui se fait l'écho de la tradition prophétique; Joseph est le fils de David qui adopte le Fils de Dieu. Par sa proclamation officielle, Jean est Elie, le grand prophète; par son humble accueil familial, Joseph est le Juste par excellence. Comme tous les justes, il attend le Messie, mais lui seul reçoit l'ordre de jeter un pont entre les deux Testaments; bien plus que Siméon recevant Jésus dans ses bras, il accueille le Sauveur dans sa propre lignée. Enfin, comme l'a si bien développé saint Bernard, écho d'une longue tradition patristique, Joseph réagit comme les justes de la Bible devant Dieu qui intervient dans leur histoire, comme Moïse ôtant ses sandales, comme Isaïe terrifié par l'apparition du Dieu trois fois saint, comme Elisabeth se demandant pourquoi la mère de son Seigneur vient à elle, comme le centurion de l'évangile, comme Pierre enfin disant : « Eloignez-vous de moi, Seigneur, car je suis un pécheur ».

Lyon (Rhône) Xavier LÉON-DUFOUR, S. J.
4 Montée de Fourvière.